ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

tribunaux de commerce

Question écrite n° 53728

Texte de la question

M. Michel Terrot attire l'attention de Mme la garde des sceaux, ministre de la justice, sur les discussions relatives au projet de réforme de la justice commerciale. D'une part, il lui demande si la mise en place de l'échevinage en cour d'appel pour les affaires traitées par les tribunaux de commerce en première instance sera abandonnée. D'autre part, les juges consulaires s'inquiètent de la spécialisation automatique des dossiers de procédures collectives dans une juridiction et se demandent si ce projet sera assorti d'un seuil minimal pour prétendre à cette spécialisation (par exemple, pour les entreprises de plus de 500 salariés). Il lui demande de l'informer des intentions du Gouvernement sur ces questions.

Données clés

Auteur : M. Michel Terrot
Circonscription : Rhône (12e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 53728
Rubrique : Justice
Ministère interrogé : Justice
Ministère attributaire : Justice

Date(s) clée(s)

Question publiée au JO le : 15 avril 2014, page 3322
Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)